



Formation à l'animation volontaire Animateurs : comment faire son stage pratique

Le parcours de formation qui prépare au BAFA prévoit une expérience pratique en centre de loisirs ou en centre de vacances. Ce stage est d'une durée minimale de 14 jours en deux séjours au plus, et il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre le stage de base et le début du stage pratique. En accueil péri-scolaire, le stage pratique doit comporter un minimum de 98 heures d'animation effective.

Le stage pratique constitue une étape primordiale de la formation et doit permettre de :

- Transformer des acquis en compétences
- Se confronter aux réalités et problématiques concrètes de l'animation
- Mettre en pratique les acquis de la formation théorique.
- S'exercer au travail en équipe
- Elaborer et de mettre en œuvre des projets d'animation
- Formuler de nouvelles demandes en formation, en vue du stage approfondissement.

Réglementairement, l'animateur stagiaire a le même rôle qu'un animateur titulaire du BAFA et fait partie intégrante de l'équipe éducative. Il a les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes obligations qu'un animateur diplômé.

Pour être validé, le stage doit être accompli dans une structure déclarée. C'est le directeur qui déclare votre participation au centre de loisirs, comme stagiaire BAFA.

Depuis le 1^{er} mai 2010, la gestion de son dossier BAFA se fait par le site national www.bafa-bafd.gouv.fr. Pour ce qui concerne le stage pratique, le stagiaire recopie lui-même, dans son espace personnel internet, l'appréciation faite par le directeur. Le certificat papier, signé par le stagiaire et le directeur, doit être envoyé aux services DDCS du département où s'est déroulé le stage pratique.

Lors du stage pratique, « le directeur de l'accueil concourt à l'atteinte des objectifs de formation du stagiaire (art 7 de l'arrêté du 22 juin 2007) ». Il met en place, sur toute la durée du stage, les modalités d'accompagnement de l'animateur stagiaire ainsi qu'un dispositif d'évaluation, et de validation du stage. Le directeur s'appuie sur les six fonctions décrites dans la réglementation de juin 2007, ainsi que sur l'assiduité, l'aptitude à travailler en équipe et l'intégration dans la vie collective

Les organismes de formation qui reçoivent une habilitation à organiser des formations BAFA, ont obligation de se conformer à certains critères dont celui qui précise « l'existence d'un dispositif d'accompagnement et de suivi du stagiaire tout au long de sa formation »

Pour les Francas, les enjeux de l'accompagnement du stagiaire tout au long de son parcours sont :

- d'aider le stagiaire à faire évoluer ses pratiques d'intervention auprès des enfants et des adolescents
- de favoriser l'engagement social et citoyen des jeunes
- de permettre l'acquisition d'une qualification
- de favoriser la réussite du BAFA